

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 11 décembre 2014 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gédia au 1^{er} janvier 2015 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 25 juin 2014

Participaient à la séance : Catherine EDWIGE, Jean-Pierre SOTURA et Michel THIOLLIERE, commissaires.

En application du décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gédia, le 10 décembre 2014, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1^{er} janvier 2015. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Gédia

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} octobre 2014, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gédia depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,141 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 25 juin 2014 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Gédia.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} octobre 2014 et le 1^{er} janvier 2015 correspond à une baisse de -0,141 c€/kWh.

3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Gédia est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 25 juin 2014.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 décembre 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Un commissaire,

Michel THIOLLIERE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de Gédia
applicables au 1^{er} janvier 2015 (hors TVA et hors CTA)

TARIFS	PRIX
Tarif Base Abonnement mensuel en € Part variable en €/MWh	3,817 80,84
Tarif B0 Abonnement mensuel en € Part variable en €/MWh	5,067 65,84
Tarif B1 Abonnement mensuel en € Part variable en €/MWh	15,23 42,47
Tarif B2l Abonnement mensuel en € Part variable en €/MWh	15,23 42,47
Tarif B2S Abonnement mensuel en € Part variable hiver en €/MWh Part variable été en €/MWh Réduction du prix du MWh pour consommation > 1 GWh, en €	89,60 40,70 34,38 1,75